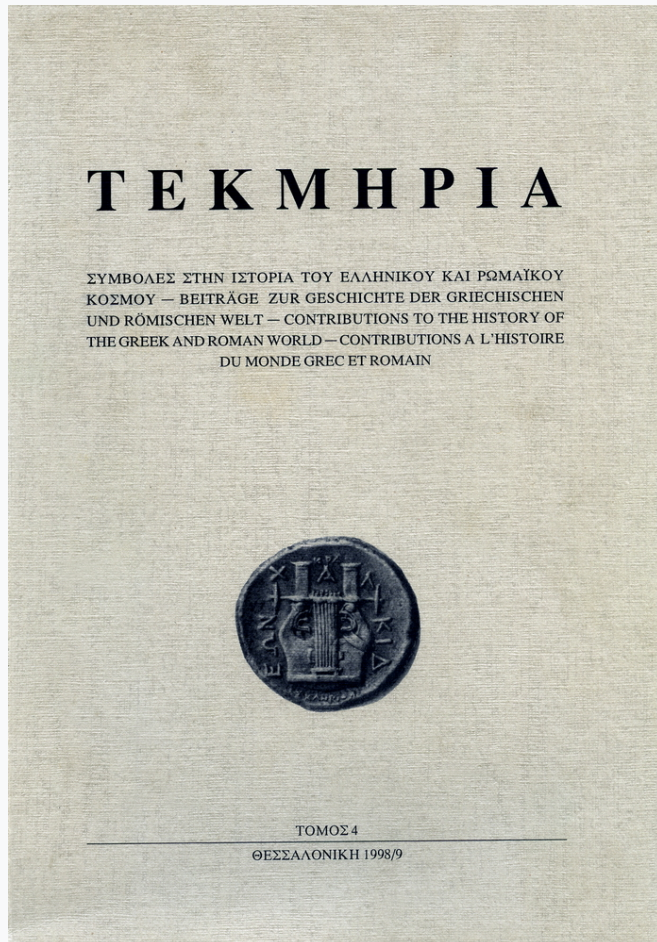


Τεκμήρια

Τόμ. 4 (1998)



Cités de Grèce septentrionale portant le nom de Dion

M. B. HATZOPOULOS, S. PSOMA

doi: [10.12681/tekmeria.139](https://doi.org/10.12681/tekmeria.139)

Βιβλιογραφική αναφορά:

HATZOPOULOS, M. B., & PSOMA, S. (1998). Cités de Grèce septentrionale portant le nom de Dion. *Τεκμήρια*, 4, 1–12. <https://doi.org/10.12681/tekmeria.139>

CITÉS DE GRÈCE SEPTENTRIONALE PORTANT LE NOM DE DION*

L. Robert ne s'est pas fait faute d'insister sur la supériorité qualitative des témoignages numismatiques et épigraphiques par rapport aux sources littéraires pour la connaissance des formes authentiques des ethniques antiques. «Nos méthodes ayant été formées à la Renaissance, à une époque où on ne disposait guère que des textes», déplore-t-il, «on a continué à donner la priorité - ou l'exclusivité - aux témoignages 'philologiques', même quand ils sont d'une valeur nulle en regard aux témoignages épigraphiques, numismatiques, archéologiques, dont nous disposons aujourd'hui; un 'texte' éclipse nécessairement aux yeux de beaucoup une légende monétaire». ¹ Par ordre de valeur, il classe d'abord des documents officiels, monnaies et inscriptions, en deuxième lieu les historiens et seulement en troisième position les lexicographes tels Etienne de Byzance ou la Souda. «Pour les ethniques», écrit-il, «il faut donc s'adresser aux documents officiels, c'est-à-dire, d'une part aux inscriptions avec les distinctions nécessaires, un décret (spécialement dans la ville même) ou une inscription honorifique ayant une toute autre valeur qu'une épitaphe gravée à l'étranger et d'autre part et avant tout, aux monnaies. Presque toutes les monnaies nous donnent le nom de la ville où elles ont été émises, et sous la forme de l'ethnique; et il n'est pas de documents plus officiels que ceux-ci, émis par l'état, sous sa surveillance rigoureuse, avec le nom et les armes de la ville». ² Les admonestations du grand helléniste sont d'autant plus de mise lorsqu'il s'agit de départager les

* Nous tenons à remercier Monsieur V. Demetriadi pour son aide généreuse et désintéressée. Il nous a non seulement encouragés à publier le présent article, bien que celui-ci mette en doute ses propres conclusions sur l'attribution des monnaies portant la légende ΔΙΑΩΝ, mais il a aussi bien voulu lire et commenter notre manuscrit et même corriger des erreurs qui nous avaient échappé. Nous lui en sommes sincèrement reconnaissants.

1. L. Robert, «Sur quelques ethniques», *Hellenica* II (Paris 1946) 67.

2. Ibid. 66; *BullEpigr* 1950, 42, p. 137.

ethniques de plusieurs cités homonymes. Tel est le cas des cités de la Grèce septentrionale appelées Dion.

Etienne de Byzance connaît sept cités de ce nom.³ Les trois dernières sont des fondations d'outre-mer, en Pisidie, en Italie et en Syrie. Les quatre premières, sont situées respectivement en Eubée et - celles qui retiendront notre attention ici - en Grèce septentrionale: en Macédoine, sur la péninsule d' Actè en Chalcidique, et en Thessalie. Quoique la notice ne soit pas claire à souhait, il semble que pour Etienne l'ethnique de ces cités soit Διεύς, à l'exception de Dion de Macédoine, pour lequel, sur l'autorité de Pausanias, il rapporte aussi l'ethnique Διάστης (Διάστας à l'accusatif pluriel).

En fait, le lemme Διον ne peut être séparé du lemme Δία du même lexicographe.⁴ Etienne de Byzance cite neuf cités de ce nom, dont cinq respectivement en Lysitanie, en Italie, en Scythie, en Carie et en Bithynie et quatre en Grèce péninsulaire et insulaire: Dia de Thessalie, Dia d' Actè en Chalcidique, Dia d' Eubée et Dia du Péloponnèse. Il attribue à toutes l'ethnique Διεύς.

Si on laisse de côté Dia du Péloponnèse et Dia d' Eubée, toutes les deux en Grèce méridionale, il est évident que ce sont les mêmes cités d' Actè, de Macédoine et de Thessalie qui figurent dans les deux lemmes tantôt sous le nom de Dion tantôt sous celui de Dia et avec l'ethnique Dieus ou Diastès. Afin

3. Διον, πόλις Εὐβοίας περὶ τὸ Κήναιον. Ὅμηρος “Κήρινθόν τ' ἔφαλον Δίον τ' αἰπὺν ποτολίεθρον”. ἔστι καὶ Μακεδονίας, ἔνθα τὸν Ὀλυμπικὸν ἀγῶνα ἐτέλουν. τὸ ἐθνικὸν Διεύς. Πausanías δὲ Διάστας φησὶ Μακεδόνων γὰρ ὁ τύπος, Ὀρέσται Λυγκησταί. γ' ἔστι πρὸς τῷ Ἄθῳ, ὡς Θουκυδίδης. δ' Θεσσαλίας. ε' Πισιδίας. ς' Ἰταλίας. ζ' κοίλης Συρίας, κτίσμα Ἀλεξάνδρου, καὶ Πέλλα· ἧς τὸ ὕδωρ νοσερόν. καὶ τὸ ἐθνικὸν Διηνός, ὡς δηλοῖ τὸ ἐπίγραμμα

νάμα τὸ Διηνὸν γλυκερὸν ποτόν, ἠνιδὲ πίης.

παύσει μὲν δίψης, εὐθὺ δὲ καὶ βίότου.

τὸ κτητικὸν Διακός· καὶ τὸ θηλυκὸν Διάς, ὡς δηλοῦσιν αἶ γε περὶ ταύτην ἦσαν Διάδες Ἀθηναί καλούμεναι. οἱ πολῖται Ἀθηναῖται.

4. Δία, πόλις Θεσσαλίας, Αἰακοῦ κτίσμα. β' Θράκης κατὰ τὸν Ἄθῳ. γ' Εἰβοίας. δ' νησος καὶ πόλις Πελοποννήσου περὶ τὸ Σκύλλαιον. ε' Λυσιτανίας περὶ τὸν ὠκεανόν. ς' Ἰταλίας πρὸς ταῖς Ἄλπεσιν. ζ' Σκυθίας παρὰ τῷ Φάσιδι. η' Καρίας. θ' Βιθυνίας πρὸς τῷ Πόντῳ, εἰσὶ καὶ δ' νῆσοι Δίαι λεγόμεναι. α' ἡ Νάξος. β' ἡ πρὸς Μήλω. γ' ἡ πρὸς Ἄμοργῳ. δ' κατὰ Κνωσσὸν Κρήτης. τὸ ἐθνικὸν Διεύς, καὶ τὸ θηλυκὸν Διάς, ὅθεν καὶ Διάδες Ἀθηναί.

de vérifier les toponymes et les ethniques authentiques de ces trois cités, nous ferons appel à tous les témoignages philologiques, épigraphiques et numismatiques disponibles, en donnant- conformément aux conseils de L. Robert - la priorité à ces derniers.

Dion en Actè

Dion est une des cinq cités de la péninsule de l'Actè que domine le Mont Athos à côté de Thyssos, Kléonai, Akrothooi, Charadrous et Olophyxos. Son emplacement exact n'est pas connu.⁵ Le nom de la cité nous est transmis par Hérodote,⁶ Thucydide,⁷ Pseudo-Skylax⁸ et Strabon⁹ toujours sous la forme Διον. Les citoyens de Dion sont appelés Διῆς (Διῆς) sur les listes du tribut attique, éventuellement avec la précision ἡ[οὶ ἐχ]ς ἼΑθο], ἀπὸ τῷ ἼΑθο, ἐκ τῷ ἼΑθο, ἐχ]ς ἼΑθο.¹⁰

Le même ethnique figure aussi sur des documents épigraphiques du IV^e siècle av. J.-C., dans un cas avec la précision ἀπὸ Θράκιης.¹¹ A l'époque hellénistique l'ethnique, toujours le même, est orthographié Διῆς sur une inscription de Samothrace du III^e siècle av. J.-C.¹² Διῆς est aussi l'ethnique que connaît la tradition manuscrite de Thucydide.¹³ Ainsi inscriptions et oeuvre historique confirment-elles la forme de l'ethnique Διεύς transmis par Etienne de Byzance. Mais c'est un témoignage numismatique, comme l'aurait souhaité L. Robert, qui fournit la preuve ultime que les citoyens de Dion en Actè s'appelaient bel et bien Διῆς (ou Διῆς, si l'on suit la forme du nominatif pluriel des noms en *-eus* qui a prévalu à partir de l'époque hellénistique).

5. M. Zahrnt, *Olynth und die Chalkidier* (Vestigia 14; Munich 1971) 182-5 et Fanoula Papazoglou, *Les villes de Macédoine à l'époque romaine* (BCH, Suppl. XVI, Athènes-Paris 1988), 431-32.

6. Hérod. 7.22.3.

7. Thuc. 4.109.3.

8. Pseudo-Skylax 66.

9. Strab. 7, frg. 33 et 35.

10. Voir la liste récapitulative ATL I 264-65.

11. *Syll*³ 147, L. 128-9: (Διῆς ἀπὸ Θράκιης); *IG* II² 210 (ethnique restitué: Δι[ῆς], Δι[έων]).

12. *IG* XII 8, 233.

13. Thuc. 5.35.1 et 82.1.

En 1928, lors de la fouille américaine d'Olynthe, en même temps qu'une monnaie de bronze de Potidée et une autre du roi Archélaos, fut trouvée une monnaie de bronze de 13mm de diamètre et pesant 2,14 g. Sur l'avvers figure une tête d'Athéna à droite et sur le revers un trépied et la légende ΔΙΕ à droite, de haut en bas, et ΩΝ à gauche, de bas en haut.¹⁴ Le trépied, attribut d'Apollon, rappelle la monnayage des Chalcidiens de Thrace, la grande puissance de la région durant la première moitié du IV^e siècle av. J.-C.,¹⁵ époque à laquelle d'après le contexte archéologique et le style doit appartenir aussi la monnaie à la légende ΔΙΕΩΝ. Son attribution parfaitement justifiée à Dion en Actè voisin permet de conclure sans hésitation à la justesse des renseignements de la rubrique Δῖον d'Etienne de Byzance sur la forme du toponyme et de l'ethnique de cette cité. La forme du toponyme Δῖα de la seconde rubrique examinée doit être le résultat d'une contamination avec une autre parmi les cités figurant dans ces deux rubriques.

Dion en Macédoine

Le site de Dion au pied du Mont Olympe a été identifié au début du 19^e siècle par le lieutenant-colonel W.M. Leake entre les villages de Malathria (aujourd'hui Dion) et Karitsa.¹⁶ Les fouilles systématiques commencées en 1928 et reprises sur une grande échelle depuis une trentaine d'années ont révélé une grande partie de la cité antique et de ses sanctuaires *extra muros*.¹⁷

Sur des documents épigraphiques le nom de la cité apparaît pour la première fois en 357 av. J.-C. dans le traité entre Philippe II et la Ligue Chalcidienne ([ἐ]ν Δίῳ).¹⁸ On le retrouve dans un décret honorifique de

14. D.M. Robinson, *Excavations at Olynthus* III (Baltimore 1931) 89-90, et no. 769; D.M. Robinson et P.A. Clement, *Excavations at Olynthus* IX (Baltimore 1938) 281-83.

15. A. Toynbee, *A Study of History*, vol. III (Londres, New York, Toronto 1935²) 477-85; cf. M.B. Hatzopoulos, «Royaume de Macédoine et colonies grecques: langue et institutions», *Cahiers Glotz* 7 (1996) 25-38.

16. W.M. Leake, *Travels in Northern Greece*, vol. III (Londres 1841) 408-413; cf. Papazoglou, o.c. (note 5) 108-111.

17. Voir en dernier lieu D. Pandermalis, *Δῖον* (Athènes 1997).

18. M.B. Hatzopoulos, *Macedonian Institutions under the Kings* II (ΜΕΛΕΤΗΜΑΤΑ 22) 20-21, no 2.

Larissa du milieu du III^e siècle av. J.-C. (Δίου),¹⁹ dans la grande liste des théorodques de Delphes du dernier quart du même siècle (Δίωι),²⁰ une inscription agonistique de Cassandreia du II^e siècle av. J.-C. (Δίωι)²¹ et, avec une variante graphique insignifiante (Δείου), dans une épigramme d'époque impériale.²² Δίον est aussi la forme unanimement transmise par les sources littéraires: Thucydide,²³ Pseudo-Skylax,²⁴ Polybe,²⁵ Diodore,²⁶ Strabon,²⁷ Dion Chrysostome,²⁸ Arrien,²⁹ Pausanias,³⁰ Ptolémée,³¹ Ulpie,³² ne laissant aucun doute que telle était la forme authentique du toponyme et que la forme Δῖα de la seconde rubrique d'Etienne est due à une confusion avec une autre parmi les cités y figurant. Le toponyme Stadia (στὰ Δῖα) qui apparaît sur les cartes à partir de la Renaissance,³³ représente une évolution récente, si toutefois elle est authentique.

Jusqu' à tout récemment l'ethnique de Dion de Macédoine n'était connu que par deux inscriptions d'époque impériale: un hymne à Asklépios venu au jour à Dion même³⁴ et une dédicace de la colonie de Dion à l'empereur Hadrien découverte à Athènes.³⁵ Sur le premier document l'ethnique figure sous la forme Δῖος (Δείων, simple graphie pour Δίων), mais sur le second sous la forme Διέστης (Διεστῶν). La seconde inscription, par le seul fait de son caractère officiel, devrait être jugée plus digne de confiance. Cette appréciation a été pleinement confirmée par la découverte à Dion même d'une

19. A.S. Arvanitopoulos, *Ephemeris* 1910, 342.

20. A. Plassart, «Liste delphique des théorodques», *BCH* 45 (1921) 17 III, L. 54.

21. D.M. Robinson, «Inscriptions from Macedonia, 1938», *TAPhA* 69 (1938) 64-65, no 16.

22. *SEG* 31 (1981) 630.

23. Thuc. 4.78.6.

24. Pseudo-Skylax 66.

25. Pol. 4.62.1; 5.9.2; 9.35.6; 29.4.4.

26. Diod. 12.67.1; 17.16.3; 18.4.5; 30.10.1-2; 11.2.

27. Strab. 7, frg. 17; 18; 20; 22.

28. Dion Chrys., *Orat.* 2.2.

29. Arr., *Anab.*, 1.16.4.

30. Paus. 9.30.7; 10.13.5.

31. Ptol. 3.12.12.

32. Ulp., *Schol. Dem.* 19.192 (401).

33. Voir Pandermalis, o.c. (note 17) 10-11.

34. G. Oikonomos, *Ἐπιγραφαὶ τῆς Μακεδονίας* (Athènes 1915) 8-12, no 4.

35. *IG* II² 3289.

lettre du roi Philippe V adressée à l'épistate des Diestai (Διεστῶν), aux péliganes et aux autres citoyens.³⁶

La seule attestation dans un témoignage philologique de l'ethnique de Dion de Macédoine présentant la forme Diastai (Διασταί)³⁷, qui se lit chez Pausanias et qui est reprise par Etienne (Διαστάς), reflète, avec une variante minime, la forme authentique attestée par les inscriptions.

Jusqu'à une époque récente on ne connaissait pas de monnayage de Dion antérieur à la fondation de la colonie romaine. Deux monnaies de bronze appartenant respectivement à la collection du British Museum et à celle du Musée de Berlin figurant à l'avvers le buste d'Héraklès et au revers une massue et une grappe de raisins ainsi que la légende ΔΙΑΤΩΝ ont été depuis fort longtemps reconnues comme des faux.³⁸ Cependant, en 1998, dans le volume en l'honneur de M.J. Price fut publiée une série de onze monnaies de bronze frappée au moyen d'un nombre limité de coins de droit et de revers.³⁹ Ces monnaies trouvées en Thessalie, à l'exception d'une seule découverte aux fouilles d'Olynthe, portent à l'avvers une tête de Zeus tournée à droite ou à gauche et au revers une divinité féminine assise, que l'auteur de la contribution considère comme une statue de Déméter.⁴⁰ La légende, lue ΔΙΑΩΝ, en combinaison avec les divinités honorées amena l'auteur à les attribuer de façon plausible à la cité macédonienne de Dion. S'il en était ainsi, le témoignage des monnaies - documents par excellence officiels - serait en

36. Communication de D. Pandermalis à la onzième rencontre annuelle sur les travaux archéologiques en Macédoine et en Thrace tenue à Thessalonique en février 1998; cf. M.B. Hatzopoulos, «Epigraphie et philologie: récentes découvertes épigraphiques et les gloses macédoniennes d'Hesychius», *CRAI* 1998 (sous presse).

37. Paus. 9.30.8.

38. Voir Sophia Krémydi-Sicilianou, Ἡ νομισματοκοπία τῆς ρωμαϊκῆς ἀποικίας τοῦ Δίου (Athènes 1996) 12, n. 5.

39. V. Demetriadi, «Dion in Macedonia: a Bronze Coinage of the Classical Period», *Studies in Greek Numismatics in Memory of Martin Jessop Price* (Londres 1998) 115-17.

40. C'est avec raison que V. Demetriadi reconnaît dans la figure féminine une statue divine (cf. E. Rogers, *The Copper Coinage of Thessaly* [Londres 1932] et surtout Aliki Moustaka, *Kulte und Mythen auf thessalischen Münzen* [Würzburg 1983]). Cependant la phiale que tient la déesse rend l'identification avec Déméter difficile. En effet, la phiale est un attribut caractéristique d'Héra (cf. *LIMC* IV(2) 141-2, 389, alors qu'elle n'est que très rarement attestée dans l'iconographie de Déméter (cf. G. Mylonas, *Eleusis and the Eleusinians Mysteries* (Princeton 1961) 218, fig. 88.

nette contradiction avec le témoignage non moins officiel des documents épigraphiques émanant de la chancellerie royale macédonienne ou de la cité elle-même. Mais ces séries monétaires appartiennent-elles vraiment à Dion de Macédoine?

L'attribution proposée ne va pas sans difficultés. On sait qu'en règle générale les monnaies de bronze circulent à l'intérieur des frontières de la cité émettrice,⁴¹ sans que, bien entendue, cela veuille dire que l'on ne puisse en trouver *aussi* des spécimens sur le territoire de cités proches, voire de cités éloignées. Or *pas une seule* de ces monnaies ne provient de Dion, où pourtant se déroulent depuis des décennies des fouilles systématiques, ou de son territoire.⁴² Elles ont toutes - à l'exception d'une seule mise au jour à Olynthe - été découvertes en Thesalie. L'influence macédonienne grandissante dans cette contrée à partir du milieu du VI^e siècle pourrait à la rigueur expliquer leur présence là, mais certes pas leur absence totale de Dion même.

Mais il y a aussi une difficulté historique au moins aussi grave. L'auteur, sur la base de parallèles pertinents, date ce monnayage du IV^e siècle et plus particulièrement de son début. Or on sait qu'avant le règne de Philippe V, à l'intérieur de la Macédoine proprement dite, le monopole royal de la frappe monétaire ne souffrait pas d'exception.⁴³ Les cités de Macédoine qui ont frappé monnaie au IV^e siècle av. J.-C. ne l'ont fait que parce qu'à l'époque des émissions monétaires elles n'étaient plus ou bien pas encore intégrées dans la Macédoine proprement dite. Tel est le cas de tout le monnayage de Philippes, de deux émissions de bronzes d'Amphipolis du milieu du IV^e siècle, ainsi que du monnayage de Méthone et de Pydna.

En effet, Philippes, contrairement à une opinion largement répandue, a été fondée comme une cité théoriquement indépendante et n'a pas été incorporée à la Macédoine avant les premières décennies du II^e siècle av. J.-C.⁴⁴

41. Cf. *BullEpigr* 1976, 464, avec plusieurs exemples et des références.

42. Krémydi-Sicilianou, o.c. (note 38) 12, n. 5. Madame Krémydi a eu l'amabilité de nous confirmer ce renseignement lors d'un entretien, dont nous tenons à la remercier.

43. Cf. H. Gaebler, *Die antiken Münzen Nord-Griechenlands. III. Makedonia und Paionia*, 1ère partie (Berlin 1906) I.

44. M.B. Hatzopoulos, «Décret pour un bienfaiteur de la cité de Philippes», *BCH* 117 (1993) 315-26.

Les deux émissions de bronzes d'Amphipolis datent bel et bien après la conquête de la cité par Philippe II en 357 av. J.-C., mais avant son intégration dans le royaume.⁴⁵

Méthone a certes frappé sous le règne d'Amyntas III ou de Perdicas III des bronzes au revers inspiré des types de ces rois, mais ce n'était pas une cité macédonienne mais une colonie d'Érétrie, qui avait réussi à conserver son indépendance jusqu'à sa conquête par Philippe II en 354.⁴⁶

Enfin, Pydna n'était pas une fondation coloniale mais effectivement une cité macédonienne appartenant au royaume, au moins depuis le règne d'Alexandre Ier.⁴⁷ Cependant, vers la fin du Ve siècle av. J.-C. elle avait fait sécession et n'avait pu être ramenée dans le giron du royaume par le roi Archélaos qu'avec l'aide des Athéniens. Ses citoyens furent alors obligés d'abandonner le site maritime de la ville et de s'installer quatre kilomètres plus loin vers l'intérieur des terres. Le site originel sur la côte fut pourtant réoccupé sous le règne d'Amyntas III. C'est alors que la cité frappa une première série de bronzes aux types de ce roi (tête d'Héraklès/aigle dévorant un serpent). Quelques années plus tard, sous le règne de Perdicas III, cette série fut suivie d'une autre témoignant de l'influence athénienne (tête féminine/chouette). Si la seconde série est sans nul doute à mettre en rapport avec l'appartenance de Pydna à l'alliance athénienne entre 363 et 357, les avis divergent sur l'interprétation de la première. Témoigne-t-elle d'une nouvelle révolte de Pydna ou d'une refondation de la cité en accord avec Amyntas III, qui d'après un témoignage possédait un sanctuaire dans la ville et dont Pydna empruntait les types monétaires? Révolte ouverte ou arrangement à l'amiable, il est évident que les Pydnéens ont profité de l'affaiblissement du royaume consécutif aux agressions des Illyriens et des Chalcidiens pour lui arracher un statut qu'aucun roi macédonien n'aurait concédé de son plein gré,

45. O. Picard, «Deux émissions de bronze d'Amphipolis», *BCH* 118 (1994) 207-214; cf. M.B. Hatzopoulos, *Actes de vente d'Amphipolis* (MEΛETHMATA 14; Athènes 1991) 76-80.

46. H. Gaebler, *Die antiken Münzen von Makedonia und Paionia*, vol. II (Berlin 1935) 78-79, pl. XVI, 17. Sur Méthone, voir M.B. Hatzopoulos, D. Knoepfler et V. Marigo-Papadopoulos, «Deux sites pour Méthone de Macédoine», *BCH* 114 (1990) 639-68.

47. Sur Pydna et son monnayage, voir l'étude récente de P. Tsélékas, «The Coinage of Pydna», *NC* 156 (1996) 11-32.

car il ne différerait pas de l'indépendance. C'est que nous apprennent deux documents de cette période, le *Périple* de Pseudo-Skylax⁴⁸ et la liste des théarodoques d'Epidaure,⁴⁹ qui reflètent fidèlement la situation politique de la région avant le règne de Philippe II. L'auteur du premier distingue soigneusement entre cités du royaume macédonien et cités indépendantes, qualifiant les premières simplement de πόλεις et les secondes de πόλεις ἑλληνίδες.⁵⁰ Or, pour nous limiter au littoral occidental du Golfe Thermaïque, il range Dion, Hérakleion, Aloros et Pella parmi les premières, alors que Pydna et Méthone sont appelées πόλεις ἑλληνίδες. De façon analogue, le sanctuaire d'Epidaure ne désigne des théarodoques que dans les Etats indépendants, cités ou royaumes, les seuls que visitent les théores.⁵¹ Pydna et Méthone font partie de la section piérienne de la liste, mais pas les autres cités de la région, parce qu'elles sont subsumées dans la rubrique Μακεδονία, dont le théarodoque est le roi Perdicas lui-même.

Dans ces conditions, comment pourrait-on prendre en considération un monnayage de Dion de Macédoine dans la première moitié du IV^e siècle av. J.-C.? A l'opposé de ce qui se passe pour Philippes, Amphipolis, Méthone ou Pydna, pour Dion nous ne disposons pas du moindre indice nous autorisant à envisager l'hypothèse que la cité aurait fait sécession et/ou aurait connu une période d'indépendance à cette époque. Si Dion avait effectivement profité, en même temps que Pydna, de l'agression Chalcidienne pour s'affranchir de la tutelle royale, Xénophon,⁵² empressé à souligner l'expansion chalcidienne et frapper son public par son ampleur et par l'importance des cités «libérées» par la Ligue, aurait eu tout intérêt à évoquer le cas de la capitale religieuse de la Macédoine. Le silence de l'historien pour le règne d'Amyntas III, de même que le témoignage - positif aussi bien que négatif - de Pseudo-Skylax et de la liste d'Epidaure pour celui de Perdicas III sont à notre avis décisifs et excluent l'hypothèse de l'indépendance de Dion pendant la première moitié

48. Pseudo-Skylax 66.

49. *IGIV*² 1, 94, L. 7.

50. Cf. U. Kahrstedt, «Städte in Makedonien», *Hermes* 81 (1953) 99-111; J.N. Kalléris, *Les anciens Macédoniens*, tome II (Athènes 1976) 593 et 603, n. 3; Hatzopoulos, o.c. (note 18) 473.

51. Cf. L. Robert, «Villes de Carie et d'Ionie dans la liste des théarodoques de Delphes», *BCH* (1946) 510 (*OMSI* 331).

52. Xen., *Hell.* 5.2.13.

du IV^e siècle av. J.-C., condition nécessaire pour l'attribution à cette cité de la série monétaire portant la légende lue ΔΙΑΩΝ puisse être retenue.

En conclusion, il n'y a nulle contradiction entre les témoignages épigraphiques et la documentation numismatique alléguée, car cette dernière ne concerne pas Dion de Piérie, dont l'ethnique authentique est bel et bien Διέστης. Reste à déterminer la cité émettrice de la série portant la légende lue ΔΙΑΩΝ.

Dion en Thessalie

Dion de Thessalie, en dehors des notices d'Etienne de Byzance est uniquement mentionné dans un passage de Diodore de Sicile dans le cadre des luttes entre Cassandre et Démétrios Poliorcète pour le contrôle de la Grèce: en 302 av. J.-C.⁵³ Démétrios se rend maître d'Antronès et de Ptéléon en Achaïe Phtiotide, obligeant ainsi Cassandre à renoncer à la réalisation du synoecisme de Dion et Orchoménos avec Thèbes Phtiotides. L'emplacement exact de ces deux petites cités reste inconnu.⁵⁴ Le seul renseignement supplémentaire que l'on peut glaner de la rubrique Δῖα d'Etienne de Byzance, à savoir que c'était une fondation d'Aiacos, confirme sa localisation dans la partie sud-est de la Thessalie, peut-être sur les pentes septentrionales du Mont Othrys,⁵⁵ sans pour autant permettre l'identification avec une site archéologique connu.

A ce point un examen détaillé des deux émissions attribuées à Dion de Macédoine s'impose.

V. Demetriadi, «Dion in Macedonia: a Bronze Coinage of the Classical Period», *Essays in Greek Numismatics in Memory of M.J. Price* (London 1998) 115-117.

53. Diod. 20.110.3.

54. La leçon Διον καὶ Ὀρχομενόν de la tradition manuscrite a été inutilement, comme nous le verrons par la suite, mise en doute. Voir l'apparat critique des éditions de C.Th. Fischer (Leipzig 1906) et R.M. Geer (Londres-Massachussets 1954). En revanche, F. Stählin, *Das hellenistische Thessalien* (Stuttgart 1924) 173 et N.D. Papachatzis, «Ἡ σημερινή θέση τῆς τοπογραφικῆς μελέτης τῆς ἀρχαίας Θεσσαλίας», *Θεσσαλικά* 8 (1959) 8, acceptent le renseignement de Diodore.

55. Papachatzis, o.c. 8.

AE 13-15mm, 2-3 g

1. D: tête de Zeus à dr. portant une tainée, foudre

R: divinité féminine «à g. assise sur un trône, portant un long chiton et tenant une phiale à la main droite et un sceptre à la main gauche»: ΔΙΑΩΝ.

Huit exemplaires de cette émission sont connus. Ils sont frappés avec un coin de droit et deux coins de revers. Cinq exemplaires furent trouvés en Thessalie, un dans les fouilles d'Olynthe. L'auteur ignore la provenance de deux autres.

2. D: tête de Zeus à g.

R: divinité féminine à dr. assise sur un trône, portant un long chiton et tenant une phiale à la main droite et un sceptre à la main gauche: ΔΙΑΩΝ sur ligne directe.

Trois exemplaires de la seconde émission sont connus. Cette émission est frappée avec deux coins de droit et un coin de revers. Deux exemplaires furent trouvés en Thessalie.

Sur le type du revers; cf. *LIMCIV* 2, p. 414, no 179.

Le fait que sept des huit exemplaires dont la provenance est certaine ont été trouvés en Thessalie et qu'un huitième a été acquis à Athènes, mais avec un lot de monnaies thessaliennes, constitue déjà une forte présomption en faveur de l'attribution de ces monnaies à Dion de Thessalie. Si l'on ajoute à cela que Earle-Fox, qui le premier publia une de ces monnaies en 1898, quoique incapable de lire correctement la légende, l'attribua à une cité inconnue de Thessalie pour des raisons purement stylistiques,⁵⁶ cette présomption est singulièrement renforcée. Mais c'est V. Demetriadi, le meilleur connaisseur du monnayage thessalien, qui fournit, à nos yeux, la confirmation de l'origine thessalienne des émissions, quoique lui-même les attribue à Dion de Macédoine. Il suffira de le citer: «The obverses of certain Thessalian bronze coins of the first half of the fourth century provide close parallels for the heads of Zeus on our coins of Dion: note in particular the right-facing and left-facing heads on bronzes of Kierion, e.g. Hirsch 13 (1905), 1255, and McLean 4561, pl. 171, 14. Likewise, the reverses of some

56. H.B. Earle-Fox, «Greek Coins in the Collection of Mr. Earle-Fox», *NC* (1898) 287, no 4.

late fifth century hemidrachms of Larissa provide some suggestive parallels for the seated figure on our coins: see e.g. F. Imhoof-Blumer, *JIAN* 11 (1908), pl. V, 21-22. It would not be surprising if the engraver(s) responsible for the dies of Dion had travelled first through Thessaly... ». ⁵⁷

Si notre analyse est correcte, le toponyme authentique de la cité thessalienne serait Δῖα et l'ethnique Δια(ῖ)ος. La rubrique Δῖα d'Etienne de Byzance se serait attiré des notices concernant des cités dont le nom authentique était Dion, d'autant plus facilement que d'autres auteurs, tel Diodore de Sicile, avaient commis l'erreur inverse en attribuant le toponyme Dion à Dia de Thesalie.

*Κέντρον Ἑλληνικῆς καὶ Ρωμαϊκῆς Ἀρχαιότητος
Ἐθνικὸν Ἰδρυμα Ἑρευνῶν*

M. Hatzopoulos - S. Psoma

ΠΕΡΙΛΗΨΗ

Οἱ συγγραφεῖς ἐξετάζουν τὶς φιλολογικῆς, ἐπιγραφικῆς καὶ νομισματικῆς πηγῆς γιὰ νὰ διευκρινήσουν τὸν ἀριθμὸ, τὴν ταυτότητα, καθὼς καὶ τὴν μορφὴ τοῦ “ἐθνικοῦ” τῶν πόλεων τῆς βορείου Ἑλλάδος ποὺ ὀνομάζονταν “Δῖον” (ἢ “Δῖα”). Τὸ συμπέρασμα στὸ ὁποῖο καταλήγουν εἶναι ὅτι ὑπῆρχαν ἐκεῖ τρεῖς πόλεις μὲ τὸ ὄνομα αὐτὸ: α) μίᾳ στὴν Ἀκτὴ τῆς Χαλκιδικῆς, γνωστὴ ἰδίως ἀπὸ τοὺς ἀθηναῖκους φορολογικοὺς καταλόγους καὶ ἀπὸ χαλκῆς νομισματικῆς ἐκδόσεις τοῦ Δ' αἰ. π.Χ., τῆς ὁποίας τὸ ἐθνικὸ ἦταν “Διεὺς”, β) μίᾳ στὴν περικτὴ ἀκτὴ τῆς Μακεδονίας, γνωστὴ ἰδίως ἀπὸ φιλολογικῆς πηγῆς καὶ ἐπιγραφῆς, τὸ ἐθνικὸ τῆς ὁποίας ἦταν “Διέστης” ἢ “Δῖος”, καὶ γ) μίᾳ πόλῃ “Δῖα” στὴν νοτιοανατολικὴ Θεσσαλία, γνωστὴ μόνον ἀπὸ ἐλάχιστες μνητεῖς ἀρχαίων κειμένων καὶ ἀπὸ νομίσματα τοῦ Δ' αἰ. π.Χ., τὸ ἐθνικὸ τῆς ὁποίας ἦταν “Δια(ῖ)ος”. Στὴν θεσσαλικὴ αὐτὴν πόλῃ πρέπει νὰ ἀποδοθοῦν οἱ νομισματικῆς ἐκδόσεις μὲ παράσταση Διὸς στὸν ἐμπροσθότυπο καὶ καθισμένης γυναικειᾶς θεότητος στὸν ὀπισθότυπο, ποὺ φέρουν τὴν ἐπιγραφὴ ΔΙΑΩΝ.

57. V. Demetriadi, o.c. (note 39) 117.